

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'EST

MONCHIET

PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19 PLUI APOUVÉ LE 10.12.20

Dossier réalisé avec le bureau d'études :



Échelle : 1/5000^{ème}



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE

03.21.220.200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR



Légende

- Limite communale
- Emplacement réservé
- Secteur d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

Nouvelles constructions

- Nouveau hangar agricole
- Nouvelle construction

Limites de zones

- Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centres-villages anciens
- Ub : Zone urbaine moins dense correspondant aux extensions plus récentes des tissus urbains
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle

Eléments à protéger

- Elément de patrimoine urbain ou naturel à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Elément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : cours d'eau
- Elément à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : accès agricole

Installations agricoles

- Installation agricole non classée

Eléments de patrimoine

Numéro	Désignation
1	Calvaire
2	Chapelle
3	Maison remarquable
4	Maison remarquable
5	Eglise Saint-Jacques

Emplacements réservés

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Surface (m ²)
1	Création d'un espace vert	Commune de Monchiet	5033
2	Création d'un accès à l'espace vert	Commune de Monchiet	386

